

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-121 du 28 septembre 2022
Décision modificative - Budget annexe « Locaux nus »
Subvention FEDER / Ateliers de la Mine**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le vingt-huit septembre à 18h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de RETERRE, sous la Présidence de Gérard GUYONNET, Président.

Date de convocation du Conseil 20/09/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 49	Votants : 53	POUR : 53
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 9	Exprimés : 53	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, BERTHON, GRASS, VENTENAT, GRANGE, BIGOURET, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, SCARAMUCCIA, FERRIER, JOUANDEAU *suppléant* ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, LUQUET L., GALINDO, PIERRON, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, MOREAU, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DÉSARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, MORANÇAIS, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, CHAUSSAT, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. FONTVIELLE à DÉSARMENIEN, SCHMIDT à MOREAU, VERDIER à LUQUET L, VIRGOULAY à GRASS.

Excusés : MM. JOULOT, SIMONET B, RICHIN, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, PLAS, D'HULSTER, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Bernadette MÉANARD

Rapporteur : Jean-Claude DUBSAY, Vice-président

→ **Subvention FEDER à percevoir**

Convention d'attribution d'une aide européenne FEDER pour l'animation du tiers lieu « les Ateliers de la Mine » : Délibération n°2018-158 en date du 12 septembre 2018, Délibération n°2020-137 en date du 30 septembre 2020 concernant l'animation du Tiers lieu.

Convention d'attribution d'une aide FEDER, programme opérationnel 2014-2020 signée mais non datée pour un montant de 55 081 €.

Arrêté n°2021/300303 daté du 31 mars 2021 portant attribution du FEDER pour un montant de 55 081 €.

Lettre du 12 avril 2021 confirmant l'acceptation de la subvention pour un montant de 55 081 €.

Cette subvention n'a pas été inscrite au budget 2022.

→ **Subvention à verser aux « Ateliers de la Mine »**

Une subvention de 35 000 € doit être versée à l'association « Les Ateliers de la Mine » suite à la signature de l'avenant n°1 du 13 janvier 2022 (délibération 2022-010 du 12 janvier 2022), et de la convention d'objectif et de moyen du 27 décembre 2019.

Cette somme n'a pas été inscrite au budget.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : Virement de crédit

INTITULÉS DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Autre personnel extérieur	6218	35 000,00		
Subventions de fonctmt aux ass. & autres personnes de droit privé	6574	20 081,00		
Participations - Budg. communautaire & fonds structurels			7477	55 081,00
TOTAUX ÉGAUX - FONCTIONNEMENT		55 081,00		55 081,00

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20220928-2022-121-DE
Date de télétransmission : 03/10/2022
Date de réception préfecture : 03/10/2022

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider la décision modificative présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 03 octobre 2022
Pour copie conforme, le 03 octobre 2022

Le Président,
Gérard GUYONNET